

INDUSTRIE/NÉGOCE

# Economie circulaire : sur son site de Chagny, Terreal cuit désormais ses tuiles au gaz « vert »

Par E.V. - LE MONITEUR.FR - Publié le 21/09/2015 à 17:50

**Mots clés :** Gaz - Produits et matériaux

Terreal a inauguré, le 17 septembre, le raccordement de son usine de Chagny (Saône-et-Loire) à un poste d'injection au biométhane. La production de 33 millions de tuiles en terre cuite par an sur ce site sera désormais assurée, pour un tiers, par ce gaz « vert » issu des déchets ménagers.



© Terreal - Usine de Terreal à Chagny

C'est l'histoire d'un projet mené en bonne intelligence par une entreprise privée et des organismes publics. Un projet qui va permettre à Terreal, un industriel du BTP spécialisé dans la terre cuite et l'enveloppe du bâtiment, d'introduire un tiers de biométhane, un gaz « vert » issu des déchets ménagers, dans la consommation d'énergie de son site de production de tuiles de Chagny, en Saône-et-Loire.

Le 17 septembre, l'usine a ainsi été symboliquement raccordée au poste d'injection de biométhane, avant une mise en service industrielle et une cuisson des premières tuiles à partir de la fin de l'année. Le projet est né en 2009, quand le Syndicat mixte d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Saône-et-Loire (SMET 71) a décidé d'ouvrir une unité de tri-méthanisation-compostage, Ecocea, tout près du site de Terreal à Chagny. De partenariats en contrats signés, le fournisseur de gaz naturel GRTgaz accepte le raccordement du projet de biométhane au réseau de transport de gaz et la création d'un poste d'injection, une première en France. En pratique, Terreal, qui produit 33 millions de tuiles en terre cuite par an sur ce site, achètera pendant au moins 15 ans le biométhane à Ecocea au tarif d'achat fixé par arrêté, « soit environ trois fois le prix d'achat du gaz naturel », décrit l'industriel.



© DR - Circuit du biométhane de l'unité de méthanisation Ecocea à l'usine de Terreal à Chagny

En 2015, Terreal a inscrit dans sa stratégie ses engagements en matière de transition énergétique, et notamment la réduction de l'empreinte carbone de ses produits en maîtrisant les consommations d'énergie fossile et en privilégiant les énergies renouvelables. Dans cette optique, l'industriel a décidé de convertir sept de ses sites aux bio-énergies.

Produit à partir de déchets ménagers, agricoles ou de la biomasse forestière, le biométhane possède les mêmes caractéristiques que le gaz naturel. La loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015 pourrait

bien accélérer ce type de projets : elle fixe pour objectif que 10% du gaz consommé en 2030 soit d'origine renouvelable.